



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Achats de fin d'année - La DGCCRF demeure pleinement mobilisée pour la sécurité et la conformité des produits vendus sur les places de marché de commerce électronique**

Paris, le 07/12/2020

***Dans le contexte des achats de fin d'année, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est pleinement mobilisée pour veiller à la sécurité et la conformité des produits vendus sur les plateformes en ligne.***

Les autorités publiques accompagnent avec une attention accrue la croissance rapide du commerce électronique, qui a atteint le chiffre de 100 milliards d'euros en France en 2019 et qui s'accélère encore en 2020. Elles sont particulièrement mobilisées face aux risques qu'elle pose pour la sécurité et la protection des consommateurs – au premier rang desquels, la vente de produits ne respectant pas les réglementations applicables, voire même pour certains, dangereux.

Les constats réalisés chaque année depuis 2018 par la DGCCRF<sup>1</sup> dans le cadre d'actions de contrôles spécifiques basées sur des « achats mystère » de produits montrent que pour certaines catégories d'entre eux, une part importante des produits proposés aux consommateurs *via* des places de marché en ligne ne respectent pas les normes de sécurité et présentent des risques inacceptables pour la sécurité des consommateurs, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux comme les enfants.

Les contrôles sur la sécurité et la conformité des produits se poursuivent en 2020, en ciblant plus particulièrement les jouets, les articles de puériculture, les adaptateurs électriques ou encore les cosmétiques, proposés sur dix places de marché généralistes parmi les plus populaires<sup>2</sup>.

Les tests effectués à ce jour par les laboratoires de la DGCCRF<sup>3</sup>, ont révélé que plus de la moitié des 57 produits ciblés comme suspects et analysés étaient non conformes. Les résultats les plus préoccupants concernent, par exemple, les jouets suspects prélevés et testés à ce stade (78% non conformes, dont 2 dangereux) et les adaptateurs électriques analysés (les 15 références testées s'étant révélées non conformes et dangereuses, à l'exception d'une seule, toutefois non conforme). Le taux de dangerosité des produits vendus sur ces places de marchés est ainsi supérieur aux taux observés dans les autres canaux de distribution.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du 19/12/2019 : [Achats de fin d'année, mobilisation toujours forte de la DGCCRF en faveur de la sécurité et de la loyauté des produits vendus sur les places de marché numériques.](#)

Article « Concurrence & Consommation » du 16/12/2019 : [Places de marché, trop de produits non conformes et dangereux.](#)

Communiqué de presse du 20/12/2018 : [La DGCCRF et la Douane se mobilisent pour la sécurité et la loyauté des produits vendus sur les plateformes numériques.](#)

<sup>2</sup> Amazon, Aliexpress, Cdiscount, Ebay, Fnac.com, Joom, Rakuten, Rueducommerce, Vova et Wish.

<sup>3</sup> Le service commun des laboratoires est un service à compétence nationale des ministères économiques et financiers. Laboratoire d'Etat de ces ministères, il réalise les analyses pour la Direction Générale de Douanes et Droits Indirects et la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes.

La DGCCRF rappelle que les plateformes de e-commerce ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs consommateurs :

- Dès qu'un constat de non-conformité et/ou de dangerosité est établi, les places de marché en ligne sont systématiquement contactées par les services de la DGCCRF pour retirer le plus rapidement possible les annonces de produits dangereux, comme elles en ont l'obligation ;
- Elles seules ont la capacité de filtrer préventivement les annonces des vendeurs pour les produits qu'elles identifient comme potentiellement dangereux ou non conformes ainsi que celles qui ont déjà fait l'objet d'un rappel par la DGCCRF, afin de renforcer la sécurité des produits dont elles permettent la commercialisation ;
- Leur implication est nécessaire enfin pour assurer un traitement efficace des rappels de produits dangereux déjà entre les mains des consommateurs, notamment lorsque le vendeur est défaillant.

La DGCCRF rappelle également que les vendeurs de produits sur des places de marché ont les mêmes responsabilités que tout autre vendeur envers les consommateurs.

La DGCCRF appelle les consommateurs à demeurer vigilants dans le choix des produits qu'ils achètent en ligne et les invite à consulter sur son site [ses conseils pour les achats en ligne](#) ainsi que la liste des produits d'ores et déjà rappelés. Il convient notamment d'être attentifs à la fois à l'identité des vendeurs (éviter les vendeurs pour lesquels les informations ne sont pas connues) mais aussi aux caractéristiques des produits.

Confrontés à un professionnel indélicat, les consommateurs peuvent également déposer un signalement sur [la plateforme SignalConso](#).

### **Conseils aux consommateurs sur les achats de jouets en ligne**

**En cette période de fin d'année où les achats de jouets sont importants, il convient pour les consommateurs d'être particulièrement vigilants. A ce titre, la DGCCRF leur recommande :**

- **Avant l'achat il est recommandé de vérifier qu'ils conviennent à l'âge de l'enfant auquel il est destiné.**
- **A réception, il convient de s'assurer que le jouet correspond bien à la description et qu'il porte le marquage CE.**
- **Les avertissements présents sur les emballages et la notice d'instruction doivent être lus de manière attentive.**
- **Il est important de vérifier en particulier l'accès sécurisé à d'éventuelles piles et, si le jouet est destiné à des enfants de moins de trois ans, de vérifier les accessoires et les parties des jouets pour éviter les petits éléments qui pourraient se détacher et être avalés ainsi que la solidité des coutures pour éviter tout accès au rembourrage et ingestion.**

**Plus de conseils sur la sécurité des jouets sont disponibles dans la fiche pratique « Sécurité des jouets » sur le site de la DGCCRF.**

Liens :

- [Liste des produits vendus en ligne et rappelés au niveau européen suite aux contrôles de la DGCCRF](#)
- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/achats-sur-internet>
- <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/securite-des-jouets>
- [Page des rappels de produits](#)
- [SignalConso](#)